

**Préparation à l'épreuve orale unique d'admission
de l'examen professionnel d'ingénieur principal des services techniques
du ministère de l'Intérieur et des outre-mer**

- Session 2024 -

1- LIEU DE LA PRÉPARATION

Centre national de formation du ministère de l'intérieur
27 cours des Petites Ecuries – 77185 Lognes

2 - OBJECTIF DE LA PRÉPARATION

La préparation à l'épreuve orale unique d'admission consiste à renforcer la capacité du candidat à préparer les éléments de son parcours professionnel ainsi qu'à se présenter devant un jury dans les meilleures conditions, au regard des exigences de cette épreuve, en tenant compte des attentes des jurys.

3 - CONTENU DE LA PRÉPARATION

Ces deux journées de présentiel sont axées sur des apports théoriques, mais aussi des exercices de mise en situation et/ou cas concrets, de débriefing avec le groupe et le stagiaire.

Les stagiaires devront se présenter à la formation avec un projet de leur exposé sur leur expérience professionnelle.

4 - RAEP

AIDE A LA CONSTITUTION DU DOSSIER DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Une formation en ligne sur la constitution du dossier RAEP est accessible sur la plate-forme FOR-MI :

<https://eformation.sdrf.drh.interieur.gouv.fr/course/view.php?id=185>

L'ouverture d'un compte FORMI est nécessaire pour y accéder.

Pour cela, il convient que les nouveaux utilisateurs consultent le guide de connexion FOR-MI disponible sur l'intranet DRH à la rubrique recrutement et formation – offre de formation, ou en cliquant [ICI](#)

Les candidats d'ores et déjà inscrits à la plate-forme doivent utiliser le nom d'utilisateur et le mot de passe créés lors de leur première inscription.

5 - PRE-INSCRIPTION À LA PRÉPARATION

Vous devrez intégralement compléter et valider le questionnaire en ligne « LimeSurvey » dont le lien vous a été envoyé par mail.

Toute demande de pré- inscription qui parviendra après

le vendredi 10 mars 2023

ne sera pas prise en compte



6 - À L'ISSUE DU RECENSEMENT DES PRE-INSCRIPTIONS

Vous recevrez par courriel :

- une confirmation d'inscription comprenant un formulaire de validation hiérarchique de la date choisie, à soumettre pour validation à votre hiérarchie et à retourner à votre correspondant local de formation ;
- un lien vers l'application *PLANIF du ministère de l'intérieur et des outre-mer* qui vous permettra de choisir la session souhaitée ;
- pour les sessions en présentiel : une convocation 7 jours avant le début de la session

7 – AUTRES INFORMATIONS

Les frais liés au transport, à la restauration et à l'hébergement ne sont pas pris en charge par la SDRF.
Merci de vous rapprocher de vos services RH de proximité.